

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 199

Artikel: Les prud'femmes au Grand Conseil vaudois

Autor: Marguerat-Benoit, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sente au Parlement la circonscription de Perth et Kinross, a, elle employé sa vie, d'une part aux recherches historiques en temps de paix, d'autre part, en temps de guerre, aux fonctions d'infirmière, en Afrique du Sud durant la guerre des Boers, à Gallipoli et en Egypte pendant la grande guerre. C'est dire les doubles qualités d'intellectuelle et d'organisatrice qu'elle apportera à sa nouvelle tâche. Les questions d'éducation l'ont toujours captivée, et depuis 1918, elle s'est consacrée à l'application de méthodes nouvelles en matière pédagogique, obtenant déjà dans le district de Perth des résultats fort intéressants. C'est sur les échanges entre instituteurs urbains et ruraux, et surtout sur l'école unique, la même pour les enfants de tous les milieux sociaux, rendue possible au moyen de bourses et de larges subventions, qu'ont essentiellement portés ses efforts. A la Chambre des Communes, durant la dernière législature, toutes les fois qu'elle a pris la parole, cela a été également sur des sujets concernant l'enfance et la jeunesse (instruction professionnelle des jeunes chômeurs, protection des enfants, etc.).

Une petite ombre à ce tableau : on affirmait, l'an passé, que la duchesse d'Atholl était antisuffragiste! Le sort bizarre de celles qui désapprouvent notre revendication, et qui sont les premières à en utiliser la réalisation pour le triomphe des causes qui leur tiennent à cœur! Toutefois, la duchesse est une femme bien trop intelligente pour ne pas s'être rendu compte des possibilités magnifiques que lui a valu son bulletin de vote, et pour ne pas soutenir, au Parlement, les efforts de celles qui ont combattu depuis toujours sous notre drapeau.

* * *

Un autre succès féministe anglo-saxon, c'est celui des élections municipales. Celles-ci ont passé presque inaperçues, le 1^{er} novembre, dans l'agitation résultant des élections législatives, mais n'en ont pas moins amené un nombre très satisfaisant de femmes à siéger dans les conseils municipaux — en augmentation sur l'an dernier, assure-t-on. A Manchester, par exemple, on mentionne trois nouvelles élues; plusieurs villes de moindre importance ont élu pour la première fois des femmes, et huit villes ont désigné des femmes aux fonctions de maires, notamment Cambridge, Colchester, Yarmouth, St-Albans, etc.

Il y a évidemment si longtemps que les Anglaises sont habituées à remplir en grand nombre ces fonctions municipales, qu'elles les trouvent forcément moins *exciting* que celles de députées, quand même elles y accomplissent une besogne de première utilité.¹⁾ Mais nous, pauvres femmes non affranchies, combien ne serions-nous pas heureuses d'envoyer l'une des nôtres siéger dans la municipalité d'Echallens ou des Ponts-de-Martel — ou tout simplement d'avoir le droit d'y élire, ne fût-ce qu'un homme!... Tout est relatif dans l'appréciation des bonheurs.

* * *

L'Autriche annonce, elle aussi, un succès : la nomination d'une femme comme suppléante du procureur général de la République. M^{me} Fischer, qui a fonctionné ces dernières années au Tribunal de l'Enfance de Vienne, a pu faire apprécier là ses qualités spéciales de tact et de discernement, l'influence très heureuse qu'elle exerçait sur les jeunes délinquants, si bien que, sans la moindre hésitation, lorsqu'il a fallu désigner un remplaçant au procureur général, appel lui a été adressé.

Ce qui nous semble étrange, c'est que ceci se passe dans un pays où les Universités ne sont ouvertes aux femmes que depuis un temps relativement très court; M^{me} Fischer a en effet été la

première femme qui ait passé ses examens de droit à la Faculté d'Innsbruck! Alors que, dans un autre pays, où les femmes sont admises dans les universités depuis plus de cinquante ans, on leur conteste les qualités nécessaires pour remplir la moindre petite fonction judiciaire!

* * *

Les femmes allemandes se préparent à leur tour à voter le 7 décembre prochain. Nous n'avons pas encore la liste complète des candidates, mais en revanche, voici quelques points arrêtés par le Conseil National des Femmes allemandes pour demander aux candidats des deux sexes de les inscrire à leur programme: en matière d'assistance et de prévoyance sociales: lutte contre les maladies vénériennes; protection légale de l'ouvrière pendant ses couches par l'extension à neuf semaines de la période de repos et par l'extension de ce droit à la femme employée; consultation des femmes pour toute loi et règlement sur la construction des maisons. En matière de législation civile: droits de la femme comme mère et comme épouse; droits de l'enfant illégitime; nationalité de la femme mariée; droits de la femme mariée à conserver son poste de fonctionnaire. En matière professionnelle: application de la formule « à travail égal, salaire égal »; accroissement du nombre de femmes membres de Commissions de bienfaisance sociale. En matière d'éducation enfin, égalité de dispositions scolaires concernant les filles et les garçons; écoles professionnelles complémentaires obligatoires pour les jeunes filles; création de centres nouveaux d'orientation professionnelle, etc., etc.

Il sera fort intéressant de voir comment réagiront les électeurs devant ce programme, et quelles femmes députées réussiront à le faire appliquer par le nouveau Reichstag.

E. Gd.

* * *

II. Les prud'femmes au Grand Conseil vaudois

Au mois de septembre dernier, un député socialiste, M. Arthur Maret, avait déposé au Grand Conseil une motion proposant d'ouvrir les tribunaux de prud'hommes à tous les patrons, ouvriers et employés de nationalité suisse, sans distinction de sexe. La motion avait été renvoyée à une commission et nous pensions, comme à l'ordinaire quand il s'agit des femmes, que tout cela allait traîner, dormir, moisir, « mûrir », comme ils disent, pendant une éternité.

Et puis, pas du tout. Cette commission zélée travailla d'arrache-pied et vint si lestement au bout de sa besogne et de ses rapports (car il y avait deux rapports: l'un de majorité, négatif, l'autre de minorité, affirmatif) que le 18 novembre déjà l'affaire arrivait devant le Grand Conseil.

Tout cela avait été mené sans tambours ni trompettes, et si vite que le temps nous avait manqué pour mener campagne, organiser des conférences, faire signer des adresses, nous remuer, enfin! Quelques démarches, une pétition au Grand Conseil... et il avait fallu s'en remettre pour le reste à la grâce de Dieu et de ces Messieurs. De sorte que les quelques suffragistes, averties à la dernière heure, qui escaladaient la colline de la Cité, l'après-midi du 18 novembre, ne l'escaladaient pas sans inquiétude. Et vraiment le rapport de majorité, lu par M. Maillard, le président de la commission, ne fut pas trop pour les rassurer.

Hélas! c'est l'argument de toujours qu'on nous répète: la réforme n'est pas désirée par les intéressées. Et d'ailleurs pourquoi s'y intéresseraient-elles? Les conflits entre patrons et gens de maison sont réglés, non par les prud'hommes, mais par

¹⁾ Voir à ce sujet le volume *Le Suffrage des Femmes en pratique*, pp. 78, 79, 80.

le juge de paix. Les ouvrières? Oui, sans doute, il y en a 26.370 dans le canton de Vaud. Mais parmi les causes portées devant les prud'hommes, peu sont introduites par des femmes! Pas même un tiers. On parle de la psychologie féminine plus fine qui ferait merveille en l'occurrence? L'argument ne porte pas. Tout jugement des prud'hommes doit se baser sur le Code des obligations et sur la loi sur les fabriques, il n'y a donc place ni pour de la fantaisie, ni pour de l'imagination. Tout au plus une femme pourvue de connaissances juridiques pourrait-elle être utile comme vice-présidente. Il est vrai qu'à Neuchâtel où la réforme a été introduite, on s'en montre satisfait. Mais, encore un coup, les femmes de chez nous la demandent-elles cette réforme? On nous rappelle l'affaire de l'éligibilité ecclésiastique, refusée par celles à qui on l'offrait. Cette fois-ci pas plus qu'alors il n'existe de courant d'opinion favorable. L'Association pour le suffrage féminin a demandé que la discussion soit retardée afin de lui permettre de provoquer ce courant d'opinion: la commission n'a pas pu se mettre d'accord là-dessus. Elle estime que la question n'est pas mûre et qu'il faut s'en tenir là.

Arrive là-dessus M. Arthur Maret, qui fait minorité à lui tout seul, et qui vient lire son rapport. Il estime que les femmes ont le droit de s'occuper elles-mêmes de leurs propres affaires. Il cite l'exemple des pays voisins: l'Italie, l'Espagne, la France dès 1907, ont admis des prud'femmes et s'en trouvent bien. Des cantons suisses ont suivi l'exemple. Neuchâtel en particulier n'hésite pas à s'en féliciter. Depuis que la réforme a été introduite, les femmes s'adressent bien plus volontiers qu'auparavant au tribunal des prud'hommes. Bien d'autres réformes que celle-là se sont faites sans que les intéressés s'enthousiasment à l'avance. D'ailleurs, une minorité de femmes, en tout cas, s'y intéresse. Les femmes ne sont pas mûres? Mais comment mûriront-elles si on ne leur en laisse jamais l'occasion?...

Le Dr Pochon apporte son appui à la motion. Mais c'est alors que l'honorable M. Poirier-Delay juge la patrie en danger. Il se dresse pour voler à son secours. Debout, solidement campé sur ses deux jambes, il tourne vers la gent féministe des tribunes un dos hostile et inexorable. Sa voix se fait solennelle pour exhorter ses collègues. « On vous dit, Messieurs, qu'il s'agit d'une petite chose? Prenez garde! Quel retentissement votre décision n'aura-t-elle pas sur les milieux suffragistes! Ouvrir aux femmes cette petite porte, c'est ouvrir la porte à toutes leurs revendications, c'est les jeter dans la mêlée. Messieurs, y songez-vous? le foyer... la famille... la patrie... Des mères, pour aider à leurs fils, ont appris les éléments du grec et du latin... La couronne de leurs cheveux blancs... Et Coriolan qui dit à sa mère: « Femme! tu as sauvé Rome, mais tu as perdu ton fils! »

Les féministes se regardent indignées! Comment! Ce M. Poirier-Delay qui, chaque année, demande à des femmes de sortir du foyer et d'aider à la propagande pour la « Semaine suisse? » Les phrases de M. Poirier-Delay tombent comme la grêle sur les tuiles. Les députés, heureusement, n'ont pas l'air trop émus. Plutôt étonnés, plutôt souriants. Et quand, sa harangue terminée, l'honorable M. Poirier-Delay s'assoit, on entend dans le silence rétabli la voix de M. Masson, qui lui demande dans quel monde il vit et s'il ignore que, depuis longtemps, des femmes sont obligées d'aller gagner leur vie dans la mêlée? M. Naine, avec la narquoise bonhomie qui lui est coutumière, regrette que les femmes se désintéressent de la question. Pourtant, cela ne le trouble pas. Est-il bon, oui ou non, que les femmes s'en mêlent? Oui. Alors il faut leur entrebâiller la porte. Et si aucune ne veut entrer, hé bien, on ne forcera personne.

M. Kuès, de Montreux, se pose tout de suite en féministe décidé. Il déclare à M. Poirier-Delay que si la femme est capable d'élever ses enfants et de diriger son ménage, elle est capable aussi de régler de petits différends d'ordre professionnel. M. Daulte pense que si l'on avait laissé aux femmes le temps de se retourner, elles auraient appuyé la motion. M. Oulevay qui n'est pas féministe, nous fait néanmoins l'heureuse surprise d'accepter pour sa part la « réformatrice ». Il fait l'éloge des femmes dans les commissions scolaires et pense qu'elles s'en tireraient tout aussi bien dans ce nouveau domaine. On entend encore M. Landry, d'Yverdon, dire que personne ne demande cette réforme. Sœurs, consultées, ont déclaré ne pas s'en soucier. A quoi M. Mercier riposte que si M. Landry avait interrogé des ouvrières, leur avis eût été différent.

La discussion est close. Arrive le moment palpitant du vote: 51 voix contre, 55 voix pour la cause des femmes. Allons! tout est bien. Voici la motion renvoyée au Conseil d'Etat. Une première étape est franchie. Espérons donc qu'un jour ou l'autre nous aurons dans le canton de Vaud des prud'femmes.

F. MARGUERAT-BENOIT.

De-ci, De-là...

In Memoriam

Le pasteur Georges Fulliquet, dont le protestantisme genevois et français vient d'éprouver si douloureusement la perte, était, lui aussi, comme un grand nombre de ses collègues professeurs à l'Université de Genève, un partisan très chaud de nos idées. Pendant de longues années, il fut membre de l'Association genevoise pour le Suffrage, abonné au *Mouvement Féministe*, et il leur donna à plusieurs reprises des preuves tangibles de son intérêt. Lors d'un de nos tout premiers « thés suffragistes », notamment, vers 1913 ou 1914, quand il défendit en des termes éloquents et convaincants la cause du pastorat féminin, qui apparaissait alors, même à des féministes de bonne marque, comme une impossibilité choquante; plus tard, en prenant la parole en faveur du droit des femmes dans des assemblées publiques, et tout particulièrement la veille de la votation populaire de 1921, lors du meeting organisé par la Ligue d'électeurs pour le droit des femmes. Nous l'avions entendu récemment encore au Consistoire de l'Eglise de Genève défendre le principe de l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse, et nous n'oublions pas qu'il tint à escorter Miss Maude Royden de la sacristie à la chaire de la cathédrale, lors de la fameuse prédication d'ouverture au Congrès international suffragiste de 1920.

Georges Fulliquet était assurément une nature trop généreuse, trop éprise de justice pour ne pas être féministe. Et c'est une constatation reconfortante, dans le regret que nous éprouvons de voir partir tant de nos amis et de nos défenseurs, que, toujours, ils se recrutent parmi les âmes fortes, les cœurs chauds, et les consciences droites.

* * *

A Berne, vient d'être enlevée, après une maladie de deux jours seulement, une amie de M^{lle} Hélène de Mülinen, et une femme qui a beaucoup fait pour l'éveil de la jeunesse féminine à ses responsabilités morales, M^{me} Louise Zurlinden.

Restée veuve très jeune avec deux petits enfants, ramenée d'Afrique où elle avait espéré travailler comme missionnaire, elle chercha immédiatement un intérêt qui pût remplir et orienter sa vie, et le trouva dans la petite école qu'elle fonda. Petite à ses débuts, car les années qui précédèrent la guerre, elle compta jusqu'à plus d'une centaine d'élèves. Mais ce n'était pas le nombre qui en faisait la valeur, mais l'éducation qu'on y recevait, les horizons nouveaux qu'elle ouvrait, l'introduction de méthodes nouvelles, d'un enseignement pratique et vivant à la fois. Personnalité très forte, animée d'une profonde foi chrétienne, enthousiaste pour toute idée de beauté, M^{me} Zurlinden ne put manquer d'exercer sur les générations qui se succédèrent chez elle une influence très forte, dont toutes ses anciennes élèves lui sont restées reconnaissantes, parce qu'elle avait su leur faire découvrir à elles-mêmes leur individualité,